

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL**

**Mercredi 17 mars 2021 à 20h00  
A la salle des fêtes de Maynal**

**Préambule** : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept du mois de mars à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la salle des fêtes de Maynal, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Présents à la séance : 36

Nombre de pouvoirs : 2

Date de convocation : 10/03/2021

Séance : 17/03/2021

Affichage : 11/03/2021

**Étaient présents** : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, BOUILLIER Pierre, RUBY Caroline, BROISSIAT Bernard, BRETIN Christian, COLONOZET Nathalie, ROUX Philippe, MENOILLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, YONNET Maryvonne, GALLET Cécile, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, BRENOT Valérie, FOURNIER Delphine, SERRIERE Yves, GUYON François, BRIGNONE Sylvie, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, JACQUARD Roland, GAGLIARDI Marc-Antoine.

**Étaient absents excusés** : VAN DER PLOEG Julien (donne pouvoir à RUBY Caroline), FONTAINE Malika (donne pouvoir à KLINGUER Emmanuel), FAIVRE-PIERRET Thierry, BABAD Sandrine.

### **Le Président demande à l'assemblée :**

- De désigner un secrétaire de séance :
- D'approuver le procès-verbal du 17 février 2021
- De modifier les points suivants à l'ordre du jour :
  - o Autorisation de servitude de la parcelle 173 A 1476 pour travaux sur la parcelle 173 A 1555

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Désigne Valérie BRENOT secrétaire de séance ;
- Approuve le PV du 17 février 2021 ;
- Approuve la modification des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour.

## A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

### PRISE DE COMPETENCE SUITE A LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

**Vu** la loi n°2019-428 d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, notamment son article 9,

**Considérant** les statuts de la Communauté de communes Porte du Jura au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

La loi d'orientation des mobilités programme d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Elle pose le cadre pour inciter l'exercice effectif de cette compétence « à la bonne échelle » territoriale, en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions. Elle offre un cadre contractuel pour la mise en œuvre de l'intermodalité, sous la coordination des régions, avec des « contrats opérationnels de mobilité » conclus à l'échelle de bassins. Ceux-ci regroupent une ou plusieurs intercommunalités.

L'objectif de la LOM est de réformer en profondeur de nombreux pans de la mobilité, en particulier supprimer les « zones blanches » en faisant en sorte que l'ensemble du territoire soit couvert par des autorités organisatrices, ramener les problématiques en la matière à une échelle plus locale, et faire des CC de véritables partenaires dans l'élaboration de projets à grande échelle.

La prise de compétence mobilité des EPCI au 1<sup>er</sup> juillet 2021 ne s'applique que pour les communautés de communes. Les autres établissements publics de coopération intercommunale sont d'ores et déjà AOM depuis la loi NOTRe du 7 août 2015. Les conseils communautaires doivent donc délibérer sur la prise de compétence ou non dans leur communauté de communes avant le 31 mars 2021.

Il est possible de prendre cette compétence sans en réaliser l'exercice à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Alors, son exercice reviendrait de fait à la Région. Cependant, la CC ayant délibéré en ce sens, et même sans exercice, devient un véritable acteur de la mobilité sur son territoire et au-delà. A ce titre, elle participe activement aux échanges au sein des différents comités des partenaires, et pourra également négocier le contrat opérationnel à l'échelle de la Région.

La Communauté de communes AOM peut demander la reprise des services régionaux intégralement inclus dans son ressort à tout moment ou ne jamais la demander, et pour tout ou partie. Il n'y a pas d'obligation de calendrier par le législateur.

A ce jour, la compétence mobilité n'est exercée par aucun acteur local sur le territoire de la CC Porte du Jura. Seule la Région Bourgogne-Franche-Comté intervient dans ce domaine en tant qu'autorité organisatrice des transports (AOT).

Les enjeux de la prise de compétence Mobilité ont été expliqués aux maires du territoire en Conférence des maires le 3 mars 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

- **DE VALIDER** la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes Porte du Jura, et d'en déléguer le plein exercice à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans l'immédiat. S'agissant du volet Transports, la Communauté de communes ne s'engagera jamais pour son exercice.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

**MODIFICATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET –  
RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3°,

**Vu** l'avis du comité technique du 12 mars 2021,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Considérant** les besoins de service, il est nécessaire d'apporter la modification de poste suivante à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :

- Un poste d'adjoint administratif à 28/35<sup>ème</sup>, modifié à 35/35<sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la proposition de modification de poste dans les conditions ci-dessus,
- **DE VALIDER** la modification du tableau des effectifs,
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-94 – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1411-5,

**Considérant** que la délibération 2020-94 fait état de l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'appels d'offres de la Communauté de communes Porte du Jura,

La Communauté de communes Porte du Jura est un Etablissement public de coopération intercommunale. De ce fait, elle doit bénéficier d'une commission d'appel d'offres (CAO) composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, outre son Président.

Le Conseil communautaire procède à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le Président propose les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Lilian PILLON	Valérie VAUCHER
Michel GANNEVAL	Brigitte MONNET
Daniel BLANCHON	Michel PERRET
Bernard BROISSIAT	Maryvonne YONNET
Michel NICOD	Jean-Christophe GAY

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** l'élection des membres de la CAO,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à ces modifications.

## PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Considérant** le risque associé aux créances douteuses susceptibles d'être irrécouvrables, sur proposition du comptable public,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et que son champ d'application est précisé par l'article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

En pratique, le comptable et l'ordonnateur échangent leurs informations sur les chances de recouvrement des créances. L'inscription annuelle des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, sont effectuées après concertation étroite et accords entre eux.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender les incertitudes de recouvrement en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses, ou dépréciations, repose sur des écritures semi-budgétaire par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'INSCRIRE** une provision de 6 064.00€ pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » du budget général n°80000,
- **D'INSCRIRE** une provision de 1 461.00€ pour l'année 2021 au compte 6817 « Dotations aux provisions/dépréciations des actifs circulants » du budget assainissement n°80001.

## ACQUISITION DU BATIMENT ADMR QUI JOUXTE LE SITE ADMINISTRATIF DE BEAUFORT-ORBAGNA – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

Monsieur le Président expose que le site administratif de Beaufort-Orbagna dispose d'une surface insuffisante pour accueillir l'ensemble des agents dont les fonctions nécessitent des bureaux au Siège. De plus, des recrutements sont à prévoir, questionnant d'autant plus l'espace disponible.

L'ADMR est propriétaire du bâtiment qui jouxte le site administratif de la CC Porte du Jura. Sa surface est de 81,40 m<sup>2</sup> répartie sur deux niveaux, chacun communique avec les locaux du siège de la Communauté de communes.

A l'issue d'échanges avec Madame Geneviève VIVANT, Présidente de l'ADMR Beaufort, il est envisagé de procéder au rachat du bâtiment et de la parcelle sur laquelle il est implanté n°43 AI 725 établie 10 Grande rue, à 39190 BEAUFORT-ORBAGNA, pour un montant de 100 000 € (hors frais de notaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de montant pour l'acquisition de l'ensemble,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment l'acte de vente.

## CESSION D'UN VEHICULE DE SERVICE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1311-1 et L.2241-1,  
**Considérant** qu'il convient de prononcer la réforme de matériel roulant et d'en autoriser la cession,

Le président explique qu'il est nécessaire de sortir un véhicule de l'actif pour sinistre.

Marque et type de véhicule	Numéro d'immatriculation	Date de la 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	Destination après réforme	Valeur d'acquisition
Renault Trafic	EM 974 CV	28/04/2017	Reprise assurance suite accident	14 500€

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le déclassement de la cession du bien énoncé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS DU VESTIAIRE DE COUSANCE – RAPPORTEUR MICHEL PERRET

Monsieur le Président rappelle que le vestiaire intercommunal « En Lune » du Club de football sur la commune de Cousance est un bâtiment communautaire. A ce titre, la CC Porte du Jura a pris à sa charge les travaux d'investissement. Récemment, des travaux ont été réalisés par l'équipe verte de l'ADAPEMONT et de l'équipe technique de la Communauté de communes, à l'initiative de la CC Porte du Jura. Deux employés de la commune de Cousance ont également participé à ces travaux d'entretien.

Concernant le fonctionnement du vestiaire, une convention a été élaborée à l'issue de sa construction, qui précise la prise en charge des frais annuels de son fonctionnement, à laquelle la CC Porte du Jura ne participe pas.

Après échanges avec les parties prenantes au dossier : l'entente Foot Sud-Revermont (ESR), la commune de Cousance et la CC Porte du jura, il est proposé de faire participer cette dernière aux frais de fonctionnement du vestiaire « En Lune » à hauteur de 33%, soit pour un montant annuel estimé de 825€.

Les comptes sont établis chaque année, et la répartition des participations en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la participation de la CC Porte du Jura aux frais de fonctionnement du vestiaire « En Lune » comme présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

## SUBVENTION DE PROJETS MUNICIPAUX AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE DES TERRITOIRES RELANCE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Vu** la délibération n°2020-140 en date du 16 décembre 2020, portant participation de la CC Porte du Jura à l'abondement de la dotation de solidarité des territoires,

**Considérant** les demandes parvenues,

Monsieur le Président rappelle les conditions de participation de la CC Porte du Jura à l'abondement de la DST relance pour les projets communaux du territoire :

- Un projet par commune (hors voirie, assainissement, eaux pluviales et enfouissement des réseaux) ;

- Montant global du projet inférieur à 70 000 € HT ;
- Date de démarrage des travaux avant le 30 juin 2021 ;

Les dossiers éligibles bénéficient d'une participation de la Communauté de communes à hauteur de 15% au titre de la DST relance.

Il est proposé une participation de la Communauté de communes pour les projets suivants :

Commune	Projet	Montant HT du projet	Montant de la participation de la CC	Equivalent en pourcentage
Beaufort-Orbagna	Aménagement du parking de l'étang Crève-Coeur	21 610 €	3 241.5 €	15%
Gizia	Rénovation d'un logement communal	7 172.80 €	1 075.92 €	15%
Montagna-Le-Reconduit	Aménagement du sentier pédestre de la cascade	40 338 €	6 050.7 €	15%
Rotalier	Réfection du Chalet de la Combe	12 875 €	1 931,25 €	15%
Thoissia	Création d'une conduite de trop-plein de la fontaine-lavoir	1 633,20 €	244.98 €	15%
Les Trois Châteaux	Installation de deux pompes à chaleur dans les logements communaux de l'ancienne Cure	14 747,00 €	2 212,05 €	15%
Val d'Epy	Restauration du toit de la réserve d'eau à Senaud	58 817,00 €	8 822,55 €	15%
<b>TOTAL au 17/03/2021</b>		<b>157 193 €</b>	<b>23 578,95 €</b>	

Le versement de la subvention sera effectif après présentation des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la subvention de la CC Porte du Jura aux projets communaux énoncés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

## B. ECONOMIE

### SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER

**Vu** la délibération n°2021-20 du 17 février 2021 relative à l'adoption du Règlement d'Application Locale de la Communauté de communes Porte du Jura au titre du Fonds Régional des Territoires,

**Vu** les termes du Règlement d'Application Locale,

**Considérant** les demandes parvenues,

Madame Vice-présidente rappelle que la Communauté de communes peut apporter une aide en investissement et/ou en trésorerie aux entreprises locales éligibles qui en feront la demande officielle, avec un plafond de 10 000 € par entreprise, tous types d'aides confondues.

Pour mémoire, participations respectives de la CC Porte du Jura et de la Région Bourgogne Franche-Comté :

Aide	CC Porte du Jura	Région BFC	Total année 2021
Investissement	1 €/habitant : 10 549 €	4 €/habitant : 42 196 €	<b>52 745 €</b>

Trésorerie	1 €/habitant : 10 549 €	2€/habitant : 20 198 €	<b>31 647 €</b>
------------	-------------------------	------------------------	-----------------

*Base population : INSEE 2017*

La gestion du fonds est entièrement déléguée à la Communauté de communes.

Les décisions d'attributions sont conditionnées aux montants. A ce titre, seules les demandes pour un montant supérieur à 5 000 € nécessitent une délibération du Conseil communautaire.

# Investissement

## Information d'attribution

Réception	Entreprise	Commune	Projet invest.	Total	Taux d'intervention	Demande	Avis technique	Précision	Proposition	Participation BFC analytique 4 €/habitant	Participation CCPJ analytique 1€/habitant
01/03/2021	SAS BOUVARD MEYER - RESTAURANT BOUVARD	39160 BALANOD	Rendre plus attractif l'accueil de la clientèle en modernisant et en rendant plus confortable l'assise à table (remplacement des anciennes chaises bois/assise paille) pour 46 places. Modernisation de l'équipement informatique pour la facturation et le suivi commercial (réseaux sociaux, mailing, campagnes de publicité, modernisation des cartes et menus, PC et imprimante. Etiqueteuse pour traçabilité des plats préparés, qui seront vendus en libre-service au Super U de St-Amour	9 317 €	40%	3 727 €	Favorable	Activité viable	3 727 €	2 982 €	745 €
09/03/2021	HL SASU (D'EST EN OUEST)	39160 SAINT-AMOUR	Projet d'amélioration du parcours client dans la boutique : frigo, chaises, tables, vaisselle, nappe et présentoirs. Investissement pour la communication de la boutique (enseigne, flyers, adhésif, actions commerciales, supports papier et internet. Equipement de caisse.	3 530 €	30%	1 059 €	Favorable	Activité viable	1 059 €	847 €	212 €

## Attribution par délibération

Réception	Entreprise	Commune	Projet invest.	Total	Taux d'intervention	Demande	Avis technique	Précision	Proposition	Participation BFC analytique 4 €/habitant	Participation CCPJ analytique 1€/habitant
02/03/2021	L'ECHAPPEE GOURMANDE	39160 SAINT-AMOUR	Achat d'un véhicule de tournée hybride pour développer la livraison, dans une optique environnementale.	15 900 €	40%	6 360 €	Favorable	Activité viable	6 360 €	5 088 €	1 272 €
10/03/2021	G DU GOÛT SAS	39190 BEAUFORT-ORBAGNA	Mobilier de terrasse, matériels de stockage et de fabrication (plancha, frigo), mobilier intérieur (chaises, tables, banque d'accueil), boccas pour mise en place à emporter et livraison	13 000 €	40%	5 200 €	Favorable	Activité viable	5 200 €	4 160 €	1 040 €

Total du fonds pour l'année 2021 52 745 € 42 196 € 10 549 €

Attribué en mars 2021 16 346 € 13 077 € 3 269 €

Solde à attribuer en 2021 36 399 € 29 119 € 7 280 €

# Trésorerie

## Information d'attribution

Entreprise	Commune	CA 2020	CA 2019	Aides perçues	Part de la baisse de CA	Base de calcul	Demande	Taux d'intervention	Avis technique	Proposition	Participation BFC analytique 2€/habitant	Participation CCPJ analytique 1€/habitant
SAS BOUVARD MEYER - RESTAURANT BOUVARD	39160 BALANOD	264 243 €	347 695 €	47 164 €	-24%	36 288 €	3 500 €	30%	Favorable (plafond de la subvention)	3 500 €	2 333 €	1 167 €

Total du fonds pour l'année 2021 31 647 € 21 098 € 10 549 €

Attribué en mars 2021 3 500 € 2 333 € 1 167 €

Solde à attribuer en 2021 28 147 € 18 765 € 9 382 €

Les versements seront effectués sous réserve de présentation des factures acquittées par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition de participation de la CC Porte du Jura aux deux dossiers présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

#### **AUTORISATION DE SERVITUDE – RAPPORTEUR MICHEL PERRET**

**Vu** la délibération n°2020-110 en date du 14 octobre 2020, portant modification de la délibération n°2020-12 en date du 29 janvier 2020 portant vente de terrain sur la zone artisanale de Cousance à l'entreprise OMG Hydraulique,

Monsieur le Vice-président expose que la viabilisation de la parcelle 173 A 1555 cédée à la SCI 5-0 dans le cadre de la construction de son atelier, nécessite un raccordement au réseau électrique, situé de l'autre côté de la voirie interne de la zone. Cadastrée 173 A 1476, cette parcelle est la propriété de la Communauté de communes, aménagée lors de la création de la zone.

Cette desserte relève du domaine privé de la Communauté de communes. A ce titre, ce raccordement nécessite la signature d'une convention de servitude avec l'entreprise ENEDIS, en charge du projet sur la parcelle 173 A 1476.

En cas de cession de la parcelle 173 A 1476, les acquéreurs devront être informés de l'existence cette servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 opposition, 1 abstention) :

- **DE VALIDER** l'autorisation de servitude comme présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y référant.

#### **C. VOIRIE ET ASSAINISSEMENT**

#### **ATTRIBUTION DE MARCHES – PROJET DE LA RUE DES TERREAUX A SAINT AMOUR – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** les conclusions de l'analyse des offres réalisée par ABCD,

**Vu** l'avis de la Commission d'Appel d'Offres,

**Considérant** l'Avis de la Commission d'appels d'offres (CAO) réunie le 4 mars 2021,

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de Communes Porte du Jura et la Commune de Saint Amour ont formé un groupement afin de mener à bien la mise en séparatif de l'égout public rue des Terreaux à Saint Amour :

- La CC Porte du Jura a la charge du nouveau collecteur eaux usées,
- La Commune de Saint Amour a la charge du nouveau collecteur pluvial.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Amour.

Par délibération en date du 27 juillet 2020, la Conseil Communautaire a retenu le cabinet ABCD pour la maîtrise d'œuvre, dont la mission s'est déroulée depuis : AVP (avant-projet), PRO (projet), ACT (documents de marché de travaux).

Suite à la validation du projet, la consultation pour les travaux et la réalisation des Opérations Préalables à la Réception (OPR) a été lancée.

Le maître d'œuvre s'est chargé de l'analyse des offres reçues, conformément à sa mission.

Pour le marché public de travaux :

Entreprises	Note technique sur 60	Prix des prestations		Note globale	Classement
		Offre en €HT	Note financière sur 40		
SAS PIQNAND TP	48	263 971,84	38,1	86,1	1
ROUX TP	45	251 748,00	40	85	2
SJE	39	253 074,20	39,8	78,8	3
<b>Estimation ABCD</b>		<b>303 844,44 €</b>			

Pour le marché public des essais avant réception :

Entreprises	Montant des prestations		Délais		Note globale	Classement
	Offre en €HT	Note sur 80	délai	Note sur 20		
ADTEC	8 554,00	80	1 semaine	20	100	1
SATER	18 146,00	38	2,5 semaines	8	46	2
CANACAM	10 240,00	Non retenu*	4 semaines	Non retenu	Non retenu	Non retenu
<b>Estimation ABCD</b>	<b>15 295</b>					

(\*) Non accrédité COFRAC

A l'issue de sa réunion le 4 mars 2021, la CAO propose d'attribuer les marchés de la façon suivante :

- Marché de travaux : entreprise Piquand TP ;
- Marché d'essais avant réception : ADTEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux à l'entreprise PIQUAND pour un montant de 263 971,84 € HT,
- **D'ATTRIBUER** le marché des Opérations Préalables à la Réception à l'entreprise ADTEC pour un montant de 8 554 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

## ATTRIBUTION DE MARCHES – PETITS TRAVAUX – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les conclusions de l'analyse des offres réalisée par Territoire Ingénierie Jura,

Monsieur le Vice-Président expose que le service d'assainissement a régulièrement recours aux entreprises de travaux publics, en dehors des consultations de grande ampleur, pour effectuer de petites opérations sur les réseaux d'assainissement :

- Réalisation de branchements à l'égout (partie située sous le domaine public),
- Réparations ponctuelles (casses, effondrements), préventives ou en urgence,
- Mise à jour de regards recouverts,

Etc.

A ce jour et afin de s'assurer des meilleurs tarifs, le service sollicite à chaque fois plusieurs devis.

Le montant des travaux prévu, en lien avec la moyenne des années précédentes, et d'environ 50 000 € HT par an.

Ce montant dépend fortement, par exemple, du nombre de nouveaux immeubles raccordés à l'égout (coût moyen d'un branchement environ 1 200 € HT).

Une consultation a été organisée avec le concours de Territoire Ingénierie Jura, pour la conclusion d'un accord-cadre sous la forme d'un marché à bon de commandes.

Après analyse des offres par Territoire Ingénierie Jura, les résultats de la consultation sont les suivants :

Prestataire	EMDE/ BOISSON	PIQUAND / PETUJEAN
<b>Note valeur technique / 60</b>	<b>60,0</b>	<b>60,0</b>
méthode de travail, qualité, organisation /15	15	15
Moyens humains affectés à la mission / 20	20	20
Moyens matériels affectés à la mission / 20	20	20
Délais d'intervention /5	5	5
<b>Note prix /40</b>	<b>40,0</b>	<b>38,6</b>
<b>Note finale</b>	<b>100,0</b>	<b>98,6</b>
<b>Proposition de classement</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (1 personne ne prend pas part au vote):

- **D'ATTRIBUER** le marché de réalisation des petits travaux sur les réseaux d'assainissement à EMDE / BOISSON
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

## ATTRIBUTION DE MARCHES – CURAGE ET VIDANGE – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les conclusions de l'analyse des offres réalisée par Territoire Ingénierie Jura,

Monsieur le Vice-Président expose que le service d'assainissement a régulièrement recours aux services d'une entreprise de vidange pour :

- Les vidanges de fosses et autres installations d'assainissement non collectif, dans le cadre des missions facultatives du SPANC : « vidanges groupées » ;
- Les opérations de curage préventif ou curatif des ouvrages d'assainissement collectif (canalisations, dessableurs, dégraisseurs).

Une consultation a été décidée pour s'assurer régulièrement des meilleurs tarifs.

Les montants moyens en jeu sont les suivants :

- Vidanges de fosses individuelles 3 300 € HT/an (refacturés aux usagers ayant recours au service) ;
- Interventions sur les réseaux 6 000 € HT/an ;
- Vidanges au niveau des stations d'épuration (dégraisseurs) 5 000 € HT/an.

Un cahier des charges a été établi en coopération avec Territoire Ingénierie Jura, qui s'est également chargé de l'analyse des offres.

La consultation est répartie en 2 lots :

- Lot 1 - vidanges des fosses individuelles,
- Lot 2 - entretien des ouvrages publics.

Le résultat de la consultation est le suivant :

- Pour le lot 1 - Vidange des fosses individuelles :

Prestataire	SARP	SUEZ	HUSSON
<b>Note valeur technique/40</b>	<b>35,0</b>	<b>33,0</b>	<b>26,0</b>
Moyens humains et matériels /15	15	12	12
Traitement des sous produits /10	6	8	8
Démarche environnementale / 10	10	8	2
Délais d'intervention /5	4	5	4
<b>Note prix /60</b>	<b>22,0</b>	<b>24,3</b>	<b>60,0</b>
<b>Note finale</b>	<b>57,0</b>	<b>57,3</b>	<b>86,0</b>
<b>Proposition de classement</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

- Pour le lot 2 - Entretien des ouvrages publics :

Prestataire	SARP	SUEZ	HUSSON	SOGEDO
<b>Note valeur technique/40</b>	<b>40,0</b>	<b>33,0</b>	<b>28,0</b>	<b>23,0</b>
Moyens humains et matériels /15	15	12	12	12
Traitement des sous produits /10	10	8	8	2
Démarche environnementale / 10	10	8	4	4
Délais d'intervention /5	5	5	4	5
<b>Note prix /60</b>	<b>16,6</b>	<b>32,4</b>	<b>60,0</b>	<b>27,7</b>
<b>Note finale</b>	<b>56,6</b>	<b>65,4</b>	<b>88,0</b>	<b>50,7</b>
<b>Proposition de classement</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 à l'entreprise HUSSON,
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 à l'entreprise HUSSON,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

#### D. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

- **Présentation de l'ADAPEMONT**

L'ADAPEMONT est une association qui permet aux populations de retrouver un lien avec l'emploi. Sur le territoire de Porte du Jura, une équipe verte dédiée réalise les travaux demandés par la communauté de communes et les communes du territoire.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2021, l'équipe verte disposera de 4 jours par mois pour réaliser les travaux communaux (équivalent de 150 heures mensuelles).

Monsieur Jonathan MARTIN, le responsable de l'équipe verte sur le territoire de la CC Porte du Jura, est joignable par téléphone au 06.29.65.62.71, ainsi que par mail à l'adresse [evsr@adapemont.fr](mailto:evsr@adapemont.fr).

- **Droit individuel à la formation**

Ouvert à tous les élus locaux début 2017, le droit individuel à la formation (DIF) vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue de ce mandat.

Le DIF relève d'une démarche personnelle de l'élu.

A ce titre, 14 modules de 7 heures de formation sont proposés par l'association des maires du Jura. 300 places sont disponibles pour réaliser des formations en présentiel, durant le mois de juillet 2021.

Ces formations incluent les frais de restauration et de déplacement.

Les inscriptions à ces différents modules se font en ligne.

- **Travaux de voirie 2021**

L'ensemble des communes du territoire ont été visitées en présence de Monsieur Bachelard, l'agent mis à disposition par Territoire Ingénierie Jura.

Les devis de l'ensemble des travaux sollicités par les communes ont été établis, le montant total des travaux n'est pas encore connu. Une projection de planification conjointe voirie et assainissement doit désormais être réalisée.

La synthèse du besoin d'enrobé à froid des communes a été transmise à l'entreprise titulaire du marché.

- **Appel à projet Ponts et Ouvrages d'art**

Cet appel à projet permet une prise en charge à 100% des travaux pour les communes de moins de 3 500 habitants, ainsi que pour les Communautés de communes de moins de 15 000 habitants.

Les réponses à cet appel à projet doivent être formulées avant le 31 mars 2021.

A ce jour, la CC Porte du Jura ne dispose pas des moyens techniques pour entreprendre une action dans ce cadre. Néanmoins, les services prendront contact avec les communes pour établir la liste des ouvrages d'art éligibles.



